

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération N° DE_011_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, SERGE ARNAL, PHILIPPE VALDEYRON, ANNE MARIE MAILHE, MAGALI COMBY, JEAN PIERRE ROMIER, ANGELE BOUSQUET, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE

Représentés : BASTIEN GIACOBBI représenté par YVES MALRIC

Absents et Excusés : FRANCOIS COMBY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ANGELE BOUSQUET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DES DEVIS POUR TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'effectuer les travaux suivants :

- reprofilage et l'enduit de la Route des Ers à La Bastide Pradines ;
- de l'aire de retournement RD77 Saronnenca ;
- nivellement et l'installation d'éclairage de l'espace de jeux de pétanque sur la sortie du village vers le Larzac et l'aire polyvalente.

Pour Le reprofilage et l'enduit de la Route des Ers, monsieur Le Maire présente plusieurs devis à l'assemblée :

Le 1^{er} devis a été établi par la société MILHAU de Belmont-Sur-Rance, son montant est de 50 298 € TTC ;

Le 2nd devis a été établi par l'entreprise HERNAN TP de Millau, son montant est de 49 120.80 € TTC ;

Le 3^{ème} devis a été établi par l'entreprise SA2P de Creissels, son montant est de 45 967.20 € TTC ;

Pour le revêtement de l'aire de retournement RD77 Saronnenca un devis de l'entreprise SA2P d'un montant de 2 761.60 € est présenté.

Pour le nivellement et l'installation d'éclairage de l'espace de jeux de pétanque

DE 10_2025

Date de transmission de l'acte : 10/04/2025
Date de réception de l'acte : 14/04/2025
5012-214200225-DE_011_2025-DE
A G E D I

devis sont présentés en fonction des travaux à effectuer :

Le 1^{er} devis pour les travaux publics a été établi par l'entreprise TPCP, son montant est de 2 988 € TTC ;

Le 2nd devis pour la pose de bloc de candélabre a été établi par l'entreprise PUM, son montant est de 477.79 € ;

Le 3^{ème} devis pour les projecteurs et les mats a été établi par l'entreprise REXEL, son montant est de 6 237.73 €

CONSEIL MUNICIPAL

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents :

- les travaux précités ;
- les devis de 45 967.20 € TTC et de 2 761.60 € de l'entreprise SA2P pour le reprofilage et l'enduit de la Route des Ers et le revêtement de l'aire de retournement RD77 à Sarnonenga ;
- les devis présentés pour les travaux de nivellement et d'installation d'éclairage de l'espace de jeux de pétanque
- M. le Maire à signer ces devis.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Yves MALRIC



DE

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

5012-211200225-DE_011_2025-DE

A G E D I